

## CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

### DÉLIBÉRATION n° 2018/07/17-08

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 17 juillet 2018, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** le Code de l'Education,

**Vu** le décret n°2018-372 du 18 mai 2018 relatif à la suspension temporaire des études dans les établissements publics dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur,

**Vu** les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

**Vu** l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 12 juillet 2018 portant sur l'objet de la présente délibération,

### DÉCIDE :

#### OBJET : Tarifs divers

Le conseil d'administration approuve la proposition de tarification de la préparation au diplôme d'Etat de masso-kinésithérapeute au titre de l'année universitaire 2018/2019 suivante :

- 170 euros par année d'études de droits d'inscription (avec exonération pour les boursiers) ,
- 2780 euros par année d'études de frais de scolarité pour les étudiants, à l'exception des étudiants doublants pour lesquels les frais de scolarité sont ramenés à 120 euros.

**Cette délibération est adoptée par 32 voix pour et 3 abstentions.**

Membres en exercice : 35

Quorum : 18

Présents et représentés : 35

Fait à Marseille, le 17 juillet 2018

  
Yvon BERLAND  
Président d'Aix-Marseille Université

